

Délibération n° 20260609-011

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 juin 2026

Objet : BUDGET
PRINCIPAL –
AFFECTATION DES
RÉSULTATS

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Yves
NEDELLEC

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 144
Présents : 84
Pouvoir : 9
Votants : 93

Pour : 89
Contre : 0
Abstention : 4 - Fruchart
Jean-Luc, Rebeyre Sabine,
Martel Daniel, De Guerines
Bertrand
Ne prend pas part au
vote : 0

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

16 JUIN 2026

BUREAU DU COURRIER

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, salle des Fêtes de Chanonat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires et suppléants ayant pouvoir :

Bouchet Hervé ; Pinte Emmanuel ; Genteuil Bruno ; Grasset Lydia ; Labussiere Jean-Marc ; Boucheix Patrick ; Friteyre Lilian ; Mulle Kévin ; Héritier Roland ; Mongheal Jean-Luc ; Rossignol Dominique ; Bourdouleix Roger ; Ruel Pierre-Michel ; Faure Philippe ; Nedellec Jean-Yves ; De Montety Louis ; Lacièrerie Stéphanie ; Vatin Thierry ; Planeix Frédéric ; Solvignon Yves ; Morin Sébastien ; Pontrucher Bruno ; Grenet Daniel ; Channele Pierre ; Guittard Antoine ; Poumerol Christel ; Peny Mathieu Malinaud Hugues ; Leroy Anthony ; Royet Céline ; Barrasson Bernard ; Lopez Argimiro ; Médard François ; Lardans Jacques ; Chambonet Olivier ; Planeix Yvon ; Bonnet Grégory ; Amadiou Jocelyn ; Savy Philippe ; Lopez Bruno ; Cailloux Luc ; Picard Loïc ; Dugat Jacques ; Jarlier Dominique ; Chassagne Nathan ; Girard Jean-Baptiste ; Millet Arnaud ; Thomas Freddy ; Gay Lionel ; Servier Pascal ; Durand Jean-Paul ; Gourbeyre Bernard ; Fleury Alexandre ; Souchal Catherine ; Meunier Gautier ; Brun Éric ; Lacquit Véronique ; Calchera Éric ; Descollonges Maxim ; Coutadeur Patricia ; Abelard Nathalie ; Combes Didier ; Deat Dominique ; Barillet Christophe ; Carette Johan ; Tillié Antoine ; Chansard Gérard ; Saux Marion ; Guillaume Stéphane ; Giral Thomas ; Manresa Jean-Luc ; Béal Sandrine ; Bodinat Louis-Emmanuel ; Roux Francis ; Donnat Nicolas ; Niay Edwige ; Coudun Laurent ; Archeny Danièle ; Fruchart Jean-Luc ; Martin Isidro ; Rebeyre Sabine ; Martel Daniel ; De Guerines Bertrand ; Epinat Paul

Pouvoirs :

Tourlonias Vincent - Procuration à Pinte Emmanuel
Pillon Stéphane - Procuration à Bouchet Hervé
Jarlier Dominique - Procuration à Pireyre Jérôme
Duboisset Étienne - Procuration à Lacièrerie Stéphanie
Viriote Jean-Claude - Procuration à Vatin Thierry
Clignac Jean-Louis - Procuration à Malinaud Hugues
Brochard Claude - Procuration à Lardans Jacques
Crozet Elisabeth - Procuration à Gay Lionel
Balisoni Daniel - Procuration à Bodinat Louis-Emmanuel

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L5211-1 et L5211-9,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu le compte financier unique 2025,

Les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors de l'examen du compte financier unique (CFU). Compte tenu des spécificités de TE63, syndicat mixte fermé intervenant au service de ses collectivités membres pour la réalisation de travaux d'investissement en matière d'électrification et d'éclairage public, la section d'investissement présente un volume financier significativement supérieur à celui de la section de fonctionnement. Dans ce contexte, il est proposé au Comité syndical d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, conformément aux dispositions réglementaires, afin de résorber le déficit d'investissement
- pour sa part principale, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », en vue d'abonder la section d'investissement ;
- pour le solde, au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Résultats :

- 7 743 428.97€ de déficit d'investissement
- 11 112 495.31€ d'excédent de fonctionnement

Soit un résultat de clôture global de 3 369 066.34€.

Affectations des 11 112 495.31€ à l'article :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 10 743 428.97€

(Compensation du déficit d'investissement à hauteur de 7 743 428.97€ et report de 3 000 000€ en section d'investissement)

002 Résultat de fonctionnement reporté : 369 066.34€

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver les affectations des résultats 2025, tel que présentées.

Président du Comité syndical

Président du Comité syndical

Président du Comité syndical

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS**Unanimité**

		Votants	93 voix
Scrutin	Public	A voté	93 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00	89 voix
	Majorité relative des voix exprimées		

Pour	100,0 %	89 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		4 voix
Ne prend pas part au vote		0 voix

Le secrétaire de Séance,
Jean-Yves NEDELLEC



Pour ampliation certifié conforme,
Le Président,
Laurent COUDUN



**territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME